

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

APR 24 1975

UN/SA COLLECTION



Distr.
LIMITEE

A/AC.109/L.1002

17 avril 1975

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS



COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION
EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES
AU CAP-VERT

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1 - 26
1. Mandat	1 - 7
2. Composition de la Mission	8 - 9
3. Itinéraire	10 - 12
4. Entretiens avec les autorités	13 - 20
5. Remerciements	21 - 26
A. Situation dans le territoire	27 - 118
1. Description générale	28 - 35
2. Evolution politique et constitutionnelle	36 - 63
3. Situation économique	64 - 82
4. Situation sociale	83 - 108
5. Situation de l'enseignement et conditions culturelles ..	109 - 118
B. Conclusions et recommandations	119 - 142
1. Conclusions	119 - 135
2. Recommandations	136 - 142

TABLE DES MATIERES (suite)

APPENDICES

- | | | | |
|------|--|---|------------------|
| I. | Itinéraire de la Mission de visite des Nations Unies
au Cap-Vert en 1975 |) | |
| | |) | |
| II. | Accord entre le Gouvernement portugais et le Partido
Africano da Independência da Guiné e Cabo Verde (PAIGC) |) | A paraître dans |
| | |) | |
| III. | Loi organique de l'Etat du Cap-Vert |) | un additif au |
| | |) | |
| | |) | présent document |
| IV. | Mémoire adressé par le Ministère de la coordination
interterritoriale sur l'assistance financière apportée
par le Portugal au Cap-Vert |) | |
| | |) | |

INTRODUCTION

1. Mandat

1. A sa vingt-neuvième session, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité la résolution 3294 (XXIX) du 13 décembre 1974, dans laquelle elle accueillait avec satisfaction la déclaration du Gouvernement portugais d'accepter les obligations qui lui incombait en vertu des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et de reconnaître le droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance. Au paragraphe 11 de ladite résolution, l'Assemblée priait le Comité spécial de maintenir continuellement à l'étude la situation dans ces territoires, notamment par l'envoi de missions de visite, selon qu'il conviendrait, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trentième session.
2. Au cours de la même session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 3328 (XXIX) du 16 décembre 1974, qui demandait aux puissances administrantes qui ne l'avaient pas encore fait de coopérer entièrement avec le Comité spécial dans l'exercice de son mandat, de participer aux travaux du Comité portant sur les territoires qu'elles administraient et de permettre à des missions de visite d'avoir accès aux territoires pour obtenir des renseignements de première main et pour s'assurer des vœux et des aspirations de leurs habitants.
3. Dans une lettre datée du 29 octobre 1974, adressée au Président du Comité spécial (A/AC.109/470), le Partido Africano da Independência da Guiné e Cabo Verde (PAIGC) a prié le Comité spécial d'envoyer une mission de visite au Cap-Vert à une date dont il serait mutuellement convenu, au début de 1975. En adressant cette invitation, le PAIGC pensait aux résultats positifs qui avaient suivi la visite de la Mission spéciale que le Comité avait envoyée en Guinée-Bissau au mois d'avril 1972 a/. Le PAIGC était convaincu que la visite de la mission au Cap-Vert contribuerait beaucoup à accélérer le processus de décolonisation dans leur pays.
4. Compte tenu de la politique déclarée de coopération et de collaboration de son gouvernement avec l'Organisation des Nations Unies, le représentant permanent du Portugal, dans une lettre adressée le 28 novembre 1974 au Président du Comité spécial (A/C.4/781), a affirmé que son gouvernement était prêt à recevoir une mission de visite du Comité spécial dans l'un quelconque des territoires administrés par le Portugal et pour toute période de temps qui serait jugée appropriée. Le représentant permanent ajoutait que, selon son gouvernement, la présence de ces missions dans les territoires aiderait à s'assurer sur place de la sincérité et de l'honnêteté avec lesquelles le Gouvernement portugais menait le processus de décolonisation.

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), chap. X, annexe I.

5. En conséquence, conformément à la demande de l'Assemblée générale et à la suite des invitations qui lui avaient été adressées par les parties concernées, le Comité spécial, à sa 992ème séance, le 10 février 1975, a prié son président de prendre les mesures nécessaires, en consultation avec ses membres, pour envoyer une mission de visite au Cap-Vert au début de l'année 1975.

6. A la 993ème séance, le 18 février, le Président du Comité spécial a annoncé, après avoir procédé à des consultations, que la Mission de visite serait composée des représentants du Mali, de la République arabe syrienne, de la Tchécoslovaquie et de Trinité-et-Tobago.

7. Dans une déclaration qu'il a fait publier le même jour (A/AC.109/478), le Président a noté que, grâce à la coopération du Gouvernement portugais et du PAIGC, la Mission de visite qui s'apprêtait à se rendre au Cap-Vert permettrait au Comité spécial de présenter des suggestions et des recommandations constructives portant sur la situation dans le territoire, en s'attachant particulièrement à ce que la population bénéficie de toute l'assistance possible, tant bilatérale qu'internationale.

2. Composition de la Mission

8. La Mission était composée des personnalités suivantes :

M. Haissam Kelani	République arabe syrienne (président)
M. Noumou Diakite	Mali
M. Stanislav Suja	Tchécoslovaquie
M. Vincent D. Lasse	Trinité-et-Tobago

9. Les fonctionnaires suivants accompagnaient la Mission : M. Gilberto B. Schlittler-Silva, premier secrétaire; M. Yutaka Nagata, photographe; M. Frank Beeftink, fonctionnaire d'administration; Mme Yolande Zahler, secrétaire.

3. Itinéraire b/

10. La Mission a séjourné à Lisbonne du 23 au 25 février et y a eu des entretiens avec les autorités portugaises. Elle s'est ensuite rendue au Cap-Vert, où elle a visité les quatre îles suivantes :

25 février : île Sal (Santa Maria, Espargos et Palmeiras)

25 au 27 février : île Santiago (y compris Praia, capitale du territoire)

b/ Pour plus de détails sur l'itinéraire de la Mission, voir l'Appendice I au présent rapport.

27 février au 1er mars : île São Vicente (Mindelo) et île Santo Antão
(Porto Novo et Ribeira Grande)

1er et 2 mars : île Sal (Santa Maria et Espargos)

11. Excepté pour le voyage aller-retour de São Vicente aux îles Santo Antão, qui a été fait à bord d'un patrouilleur portugais, la Mission s'est déplacée pendant toute sa visite en avion militaire, fourni par l'armée de l'air portugaise.

12. Le 2 mars, la Mission est retournée à Lisbonne, où elle a eu de nouveaux entretiens avec les autorités portugaises. Elle a quitté Lisbonne le 5 mars pour le Siège de l'ONU.

4. Entretiens avec les autorités

13. Le 24 février, la Mission a écouté une série d'exposés lors d'une séance de travail au Ministère des affaires étrangères à Lisbonne. La délégation portugaise, conduite par M. Magalhães Cruz, directeur général des affaires politiques au Ministère des affaires étrangères, comprenait les personnalités suivantes :
M. Sergio Sacadura Cabral, ministre plénipotentiaire, directeur général adjoint des affaires politiques; M. Fávila Vieira, conseiller, chef du Service des organisations politiques internationales au Ministère des affaires étrangères;
M. Luís Abecassis, inspecteur en chef; M. Manuel Vidigal, inspecteur en chef;
et M. Cravo Silva, directeur au Ministère de la coordination interterritoriale.

14. Au Cap-Vert, la Mission a tenu deux séances de travail avec le gouvernement transitoire, le 25 février à Praia et le 1er mars à Mindelo. Assistaient à ces séances l'amiral Vicente Almeida d'Eça, Haut-Commissaire, et les membres du Cabinet : le commandant José Manuel Vaz Barroco, ministre de l'intérieur;
M. Carlos Reis, ministre de la justice et des affaires sociales;
M. Amaro Alexandre da Luz, ministre de la coordination économique et du travail;
M. Manuel Faustino, ministre de l'éducation et de la culture; et le lieutenant-colonel Wilton Pereira, ministre des travaux publics et de l'environnement.

15. Le 27 février, la Mission a eu une séance de travail avec une délégation du PAIGC au siège de ce parti, à Praia. La délégation du PAIGC, conduite par M. Aristides Pereira, secrétaire général du PAIGC, comprenait les membres suivants du Directoire national du PAIGC au Cap-Vert : M. Pedro Pires, chef du PAIGC au Cap-Vert, M. Silvino da Luz, M. Oswaldo Lopes da Silva, M. Olivio Pires et les trois membres du PAIGC faisant partie du gouvernement transitoire : M. Carlos Reis, M. Amaro da Luz et M. Manuel Faustino.

16. Le même jour, la Mission a eu une séance de travail avec des membres du Directoire régional du PAIGC à Mindelo. La délégation du PAIGC était conduite par M. Victor Fidalgo, M. Antonio Lima et M. Ludgero Lima.

17. A son retour à Lisbonne, le 3 mars, la Mission a été reçue par le général Francisco da Costa Gomes, président du Portugal, au palais Belém. Le même jour, la Mission a été reçue par le général Vasco dos Santos Gonçalves, premier ministre. Assistaient également à cette réunion : M. António de Almeida Santos, ministre de la coordination interterritoriale, le commandant Ernesto Augusto de Melo Antunes et le commandant Vitor Manuel Rodriguez Alves, ministres sans portefeuille, et M. Jorge Campinos, secrétaire d'Etat. Le même jour également, la Mission s'est entretenue séparément avec M. António de Almeida Santos.
18. Le 4 mars, la Mission a été reçue par M. Mário Soares, ministre des affaires étrangères, au Palácio das Necessidades.
19. Le même jour, la Mission a tenu sa dernière séance de travail à Lisbonne, avec les membres de l'administration portugaise déjà cités au paragraphe 13 ci-dessus.
20. Ayant achevé son programme à Lisbonne, la Mission est retournée au Siège des Nations Unies à New York, où elle a adopté le présent rapport lors de ses ultimes séances de travail, les 25 et 26 mars 1975.

5. Remerciements

21. La Mission tient à consigner ici sa profonde reconnaissance au Gouvernement portugais, au Gouvernement transitoire du Cap-Vert et au PAIGC, pour la coopération et l'aide qu'elle a reçues d'eux au cours de son séjour au Portugal et au Cap-Vert.
22. Les membres de la Mission tiennent à exprimer leur profonde satisfaction pour la possibilité qui leur a été donnée de rencontrer personnellement le Président du Portugal, le Premier Ministre du Portugal, le Ministre des affaires étrangères, le Ministre de la coordination interterritoriale, les Ministres sans portefeuille et le Secrétaire d'Etat. Ils remercient également les membres de l'Administration portugaise, en particulier les fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères et du Ministère de la coordination interterritoriale, pour leur étroite coopération et leur aimable hospitalité.
23. Les membres de la Mission souhaitent en outre adresser leurs sincères remerciements aux membres du gouvernement transitoire et aux habitants du Cap-Vert pour leur coopération et la généreuse hospitalité avec laquelle ils ont accueilli la Mission. La Mission voudrait en particulier remercier le Haut Commissaire et les membres du Cabinet.
24. La Mission désire aussi exprimer sa profonde gratitude au PAIGC pour l'aide et la chaleureuse hospitalité qu'il a accordées aux membres de la Mission pendant toute la durée de leur séjour au Cap-Vert; elle tient en particulier à remercier le Secrétaire général du PAIGC, les membres du Directoire national du PAIGC au Cap-Vert et tous les membres des Directoires régionaux du PAIGC qui ont aidé la Mission.

25- La Mission remercie tout spécialement ceux qui l'ont accompagnée tout au long de son séjour au Cap-Vert : le lieutenant Luís Bilreiro, officier de liaison du gouvernement transitoire, et M. Corentino dos Santos, officier de liaison du PAIGC. La Mission remercie également les autorités locales ainsi que les officiers de l'armée de l'air et de la marine portugaises pour leur courtoisie et leur amabilité.

26- Enfin, les membres de la Mission tiennent à remercier, pour leur aide et leur courtoisie, M. Arnaldo Araújo, conseiller à la Mission de Guinée-Bissau auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M. Rui Quartim Santos, deuxième secrétaire à la Mission portugaise auprès de l'Organisation des Nations Unies, dont les suggestions et l'étroite coopération lui ont été très utiles.

A. SITUATION DANS LE TERRITOIRE

27. Les informations sur le territoire qu'on trouvera ci-après sont fondées sur des faits que la Mission a pu directement observer, sur les renseignements fournis par les autorités portugaises, le Gouvernement transitoire du Cap-Vert et le PAIGC, ainsi que sur les renseignements contenus dans les documents de travail préparés par le Secrétariat de l'ONU à l'intention du Comité spécial.

1. Description générale

28. Les îles de l'archipel du Cap-Vert sont situées au large de la côte ouest de l'Afrique, et leur point le plus proche de cette côte est à environ 600 km de Dakar. Elles constituent un archipel en forme de croissant (ouvert vers l'ouest), qui s'étend entre 14° 48' et 17° 12' de latitude nord et entre 22° 41' et 25° 22' de longitude ouest. Il y a 10 îles et cinq très petites îles, qui se divisent en deux groupes : les Barlavento, ou îles du vent, et les Sotavento, ou îles sous le vent.

29. Les îles Barlavento comprennent deux groupes : Santo Antão, São Vicente, Santa Luzia et São Nicolau à l'extrémité ouest de la partie nord du croissant, et Sal et Boa Vista au centre du croissant. Les îles Sotavento sont Maio, Santiago, Fogo et Brava.

30. La superficie totale des îles du Cap-Vert est de 4 033,3 km². La taille des îles va de 991 km² (Santiago) à 35 km² (Santa Luzia). La plus petite île habitée est Brava, avec une superficie de 64 km². Le seul habitant de Santa Luzia est un berger. Entre Santa Luzia et São Nicolau se trouvent deux petites îles inhabitées, appelées Branco et Razo.

31. Les îles sont d'origine volcanique. Santo Antão, São Nicolau, Santiago et Fogo ont des côtes rocheuses et de hauts pics volcaniques. Le volcan de l'île Fogo a eu une brève éruption en 1951 et a manifesté de l'activité en mars 1962. Les îles de Sal, Boa Vista et Maio sont basses et sablonneuses, avec peu ou pas de végétation.

32. Bien que les pics les plus élevés soient souvent enveloppés de nuages, la pluviosité est très faible, et les îles souffrent généralement de la sécheresse. Seules quatre des îles, Santo Antão, São Nicolau, Santiago et Brava, ont des cours d'eau permanents. Ceux des autres îles n'ont d'eau que pendant la saison des pluies. L'île de São Vicente, sur laquelle se trouve Mindelo, le plus grand centre urbain, n'a pas de source permanente d'eau douce; avant l'installation d'une usine de dessalement, elle devait, pendant la plus grande partie de l'année, importer de l'eau de l'île de Santa Antão.

33. Cet état de choses est dû en partie au déboisement des îles sous le régime colonialiste portugais. Certains attribuent aussi l'aridité croissante au phénomène général de dessèchement de la lisière méridionale du Sahara.

34. D'après les résultats provisoires du recensement de 1970, la population totale du territoire s'élevait à 272 071 habitants, contre 199 902 habitants en 1960. Près de la moitié de la population vit sur l'île de Santiago. La répartition de la population est irrégulière : la densité de la population varie entre 5,7 habitants par km² sur l'île Boa Vista et 152,2 habitants par km² sur Santiago. Les seules villes importantes sont Mindelo, sur São Vicente, avec une population de 797 habitants; Praia, la capitale, sur Santiago, avec une population de 494 habitants, et São Filipe, sur Fogo, avec une population de 3 359 habitants. Les données les plus récentes sur la composition ethnique de la population datent de 1950. A cette date, la population se répartissait ainsi : 69,09 p. 100 de mestiço, 28,84 p. 100 d'Africains et 2,06 p. 100 d'Européens.

35. En raison de l'augmentation de l'émigration, le taux d'accroissement annuel de la population est tombé de 3,5 p. 100, pendant les années 50, à 2,6 p. 100 entre 1953 et 1971.

2. Evolution politique et constitutionnelle

Accord entre le Gouvernement portugais et le PAIGC c/

36. Le 18 décembre 1974, le Gouvernement portugais et le PAIGC ont signé à Lisbonne un accord sur le futur statut des îles du Cap-Vert. Aux termes de cet accord, le gouvernement des îles du Cap-Vert serait assuré pendant la période transitoire par un Haut Commissaire nommé par le Portugal, qui exercerait également les fonctions de Premier Ministre. Le Haut Commissaire, commandant en chef des forces armées, serait le garant de la souveraineté portugaise et détiendrait les portefeuilles de la défense et des relations sociales. Outre le Premier Ministre, le Gouvernement portugais nommerait deux ministres d'Etat, trois autres ministres devant être désignés par le Haut Commissaire sur la recommandation du PAIGC.

37. Le 30 juin 1975, la population du Cap-Vert élirait une assemblée constituante qui aurait le pouvoir de proclamer l'indépendance de l'archipel et d'élaborer sa constitution.

38. La proclamation de l'indépendance coïnciderait avec l'investiture des représentants élus. Elle devrait avoir lieu le 5 juillet 1975, dans la ville de Praia.

39. Les dispositions régissant l'administration du territoire jusqu'à l'indépendance font l'objet d'une loi constitutionnelle du Gouvernement portugais, dite Loi organique de l'Etat du Cap-Vert.

Loi organique de l'Etat du Cap-Vert d/

40. La Loi organique a été promulguée le 17 décembre 1974 par le Président du Portugal (loi 13/74).

c/ On trouvera le texte intégral de cet accord dans l'Appendice II au présent rapport.

d/ On trouvera le texte intégral de cette loi dans l'Appendice III au présent rapport.

41. En vertu de cette loi, le territoire, précédemment dénommé "Province d'outre-mer" du Cap-Vert, est devenu l'Etat du Cap-Vert, personnalité juridique de droit public interne jouissant de l'autonomie politique, administrative et financière dans le sens donné à ces termes par des dispositions constitutionnelles de la République portugaise. Jusqu'au 5 juillet 1975, date de la proclamation de l'indépendance et de l'élection de l'Assemblée constituante, l'Etat du Cap-Vert sera gouverné par un gouvernement transitoire, comme on l'a indiqué ci-dessus.
42. En ce qui concerne les relations du Cap-Vert avec les pays étrangers, et notamment la conclusion d'accords et de conventions, c'est le Président du Portugal qui représentera le Cap-Vert en consultation avec le gouvernement transitoire.
43. Le gouvernement transitoire est nanti de pouvoirs législatifs et exécutifs. Il exerce le pouvoir législatif par décision collective de tous ses membres.
44. En ce qui concerne l'exécutif, le gouvernement transitoire a le pouvoir de définir la politique générale et la politique de développement économique et social, d'assurer l'administration des finances de l'Etat et de garantir la liberté et l'indépendance du corps judiciaire.
45. L'organisation judiciaire demeurera inchangée et sous la dépendance de la République portugaise, jusqu'à ce qu'une nouvelle organisation soit mise en place par le gouvernement transitoire.
46. Le Cap-Vert gère son propre budget. Il a la faculté de négocier des emprunts sur le plan national et international et de lancer des opérations de crédit.
47. Le gouvernement transitoire se chargera d'organiser, le 30 juin 1975, l'élection au suffrage direct et universel d'une assemblée constituante qui aura le pouvoir de déclarer l'indépendance du Cap-Vert et d'élaborer sa future constitution politique.
48. La déclaration officielle d'indépendance de l'Etat du Cap-Vert coïncidera avec l'investiture des représentants élus de la population, et elle sera proclamée à Praia, le 5 juillet 1975, en présence du Président du Portugal ou de son représentant. A cette occasion, le Gouvernement portugais transférera la souveraineté totale et définitive au nouvel Etat.

Gouvernement transitoire

a) Entrée en fonction

49. Le gouvernement transitoire a officiellement pris ses fonctions le 30 décembre 1974, à Praia, en présence de M. Abdulrahim A. Farah, sous-secrétaire général aux questions politiques spéciales, qui représentait le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

b) Composition

50. Le gouvernement transitoire est ainsi composé :

Haut Commissaire : Amiral Vicente Almeida d'Eça (également premier ministre et commandant en chef des forces armées)

Ministre de l'administration
intérieure :

Commandant José Manuel Vaz Barroco
(Portugal)

Ministre de l'éducation et de la
culture :

M. Manuel Faustino (PAIGC)

Ministre de la coordination écono-
mique et du travail :

M. Amaro Alexandre da Luz (PAIGC)

Ministre des travaux publics et de
l'environnement :

Lieutenant-colonel Wilton Pereira
(Portugal)

Ministre de la justice et des
affaires sociales :

M. Carlos Reis (PAIGC)

c) Mesures prises par le gouvernement transitoire pour préparer
l'indépendance

51. L'une des premières mesures prises par le gouvernement transitoire après son entrée en fonction a été de demander à l'ONU de l'aider à faire face aux besoins les plus urgents du territoire. Cette assistance est jugée nécessaire, non seulement pour parvenir à l'indépendance dans les délais fixés par le calendrier établi en accord avec le Gouvernement portugais, mais aussi pour garantir par la suite le renforcement de cette indépendance.

52. Le Haut Commissaire a déclaré à la Mission de visite que la tâche essentielle du gouvernement transitoire était d'organiser des élections à l'Assemblée constituante, l'un de ses principaux objectifs étant le remplacement de la structure coloniale par une organisation propre aux îles du Cap-Vert.

53. Le gouvernement transitoire a publié le 1er janvier 1975 un communiqué par lequel il faisait savoir à la population qu'il était conscient de la nécessité de réformer les structures existantes. Par la suite, le gouvernement transitoire a constitué des comités, composés chacun d'un officier des forces armées portugaises et d'un représentant du PAIGC, en vue de recueillir les opinions des habitants sur cette question. Ces comités avaient pour tâche de rassembler les renseignements nécessaires au gouvernement transitoire pour démocratiser les structures existantes, et de formuler des recommandations quant à la création de commissions administratives, en proposant notamment les noms des représentants qui seraient appelés à en faire partie.

54. Sur la base de ces rapports, le gouvernement transitoire a commencé à remplacer les administrateurs autocratiques des concelhos qui, sous le régime précédent, détenaient tous les pouvoirs au niveau local, par des commissions administratives composées de cinq membres recommandés par les comités susmentionnés.

55. Les premières commissions administratives sont entrées en fonction le 18 février 1975. Au 25 février 1975, sur les 13 concelhos (municipalités) du territoire, sept étaient déjà administrées par des commissions administratives. Les six dernières commissions administratives devaient entrer en fonction pendant la première semaine de mars.

56. Le gouvernement transitoire entend poursuivre la décentralisation et la démocratisation du système administratif local aux échelons inférieurs. Il a invité les nouvelles commissions administratives à lui faire des propositions concrètes à cet effet.

Coopération entre le Gouvernement portugais et le PAIGC

57. Les membres du gouvernement transitoire appartenant au PAIGC se sont déclarés satisfaits des efforts déployés par le Gouvernement portugais pour mener à bien la décolonisation du territoire, notamment en appliquant les dispositions de l'accord conclu entre le Gouvernement portugais et le PAIGC et celles de la nouvelle loi organique. De même, les ministres du PAIGC se sont vivement félicités des efforts déployés par les membres portugais du gouvernement transitoire et de la coopération dont ils faisaient preuve. Cependant, d'après les membres du PAIGC, dans de nombreux domaines le gouvernement transitoire ne pouvait faire autre chose que de résoudre au jour le jour les problèmes sociaux et économiques hérités du régime colonial. Le renforcement des forces de progrès au Portugal était considéré comme une garantie que ce pays ne mettrait pas fin à son assistance après la proclamation de l'indépendance.

58. Le Secrétaire général du PAIGC, M. Aristides Pereira, a déclaré que le régime colonial portugais était responsable de la plupart des problèmes qui se posaient à la population du Cap-Vert. Certains responsables portugais, conscients de cet état de choses, avaient déjà examiné avec le PAIGC la possibilité de maintenir leur aide au-delà de l'indépendance. Mais le PAIGC n'ignorait pas que les possibilités du Portugal dans ce domaine étaient limitées. La responsabilité du Portugal était d'ordre moral et c'est ce que les autorités portugaises ne devaient jamais oublier. Le Portugal lui-même souhaitait établir des rapports nouveaux avec ses anciennes colonies. M. Pereira a estimé que, si les forces démocratiques restaient au pouvoir au Portugal, la coopération se développerait certainement entre le Gouvernement portugais et le PAIGC.

d) Formation politique entreprise par le PAIGC

59. Depuis 1956, le PAIGC poursuivait des activités politiques visant à faire prendre conscience à la population du Cap-Vert de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Avant le 25 avril 1974, le PAIGC menait clandestinement ces activités dans le territoire. En dépit de la répression coloniale, le PAIGC n'a jamais fléchi dans ses efforts pour conduire la population du Cap-Vert à la réalisation de ses droits.

60. Le PAIGC s'était également montré actif à l'étranger, en particulier à l'Organisation des Nations Unies, où ses représentants informaient régulièrement la communauté internationale des épreuves de la population cap-verdienne soumise à l'oppression coloniale.

61. Après le 25 avril 1974, le PAIGC a vigoureusement développé ses activités, surtout dans le domaine de la formation politique de la population. Le PAIGC est maintenant organisé dans tout le territoire, à trois niveaux : un secrétaire national à la tête duquel se trouve M. Pedro Pires, président du Comité national du PAIGC; des secrétaires régionaux; et des secrétaires de secteurs.

62. Au cours des 10 derniers mois, le PAIGC a intensifié ses efforts pour organiser la population du Cap-Vert en créant des programmes pour les enfants, en organisant la jeunesse et en formant des groupes de femmes et de travailleurs.

63. La force du PAIGC en tant que seul représentant de la population du Cap-Vert s'est manifestée de façon évidente au cours des manifestations populaires organisées pour accueillir M. Pereira lors de son arrivée à Praia, le 26 février 1975. Une foule de 30 000 à 50 000 personnes, selon les estimations, l'attendait à l'aéroport. Au cours de la même journée, il s'est adressé à 20 000 personnes environ depuis la terrasse du siège du PAIGC, sur la place principale de Praia. Il convient de noter que la population totale de l'île de Santiago, où Praia est située, comprend moins de 140 000 personnes, et que les moyens de transport permettant de se rendre dans la capitale sont difficiles.

3. Situation économique

Conditions générales

64. Le Cap-Vert ne dispose que de maigres ressources naturelles et a toujours souffert d'une pluviosité insuffisante. Les îles de Sal, Maio et Boa Vista n'offrent pratiquement que du sel et du sable. Les terres sont pauvres sur la plupart des autres îles, et la végétation n'y croît que dans des zones de faible superficie situées dans les vallées ou en altitude. Avant les longues périodes de sécheresse continue dont le Cap-Vert a souffert au cours des dernières années, une végétation dense croissait sur les îles de Brava, Fogo, São Nicolau, Santo Antão et Santiago; mais, à part Brava, toutes ces îles souffraient de l'aridité et de l'érosion des sols.

65. Le rôle d'escale que joue le Cap-Vert pour le ravitaillement en carburant des avions et des navires reliant l'Europe et le sud de l'Afrique représente son atout économique principal.

66. En 1975, commençait la huitième année consécutive de la dernière période de sécheresse au Cap-Vert. La production agricole s'est complètement effondrée, les récoltes ont été perdues, et le Cap-Vert a dû importer tous les produits alimentaires de base dont il a besoin.

Agriculture

67. L'agriculture était le secteur principal de l'économie du Cap-Vert avant la période de sécheresse actuelle. Maintenant, elle ne suffit même plus à assurer la subsistance de la population. Les dernières statistiques disponibles concernant la production agricole, qui datent de 1972, indiquent une chute de plus de 48 p. 100 par rapport à 1970 (voir tableau 4, dans le document de travail établi par le Secrétariat).

68. A part la culture de la banane et de la canne à sucre, la production agricole est limitée; la banane était du reste le principal produit agricole d'exportation dans le passé. A l'heure actuelle, la production du maïs, produit de base dans l'alimentation de la population du Cap-Vert, satisfait à peine 4 p. 100 des besoins.

69. La société productrice de bananes la plus importante est la Fazenda Santa Cruz, plantation de 30 hectares située dans le village de Santa Cruz, dans le concelho de Pedra Badejo, sur l'île de Santiago. Après le 25 avril 1974, le propriétaire portugais de la plantation a commencé à rapatrier toutes ses possessions au Portugal, abandonnant progressivement la plantation, dont ses ouvriers ont pris la direction en décembre 1974 (voir main-d'oeuvre ci-dessous).

Industrie

70. L'activité industrielle du Cap-Vert est très limitée. Les seules activités d'extraction observées par la Mission de visite concernent le sel et la pouzzolane, destinés à l'exportation.

71. La seule entreprise importante extrayant la pouzzolane est la Companhia de Cimento Pozzolana de Cabo Verde, société à responsabilité limitée installée dans le concelho de Porto Novo, sur l'île Santo Antão. Cette société appartient au groupe portugais Champalimaud. Sa production a sensiblement baissé au cours des dernières années : employant jadis 300 000 ouvriers, elle n'en a plus aujourd'hui que 70.

72. Dans l'île de Sal, deux sociétés se livrent à l'exploitation du sel : la Companhia de Fomento, qui est portugaise et dont le siège est au Portugal et la Compagnie des Salins du Cap-Vert, qui est française et dont le siège est au Maroc. Ces deux sociétés ont une activité très limitée. Fonctionnant avec des frais limités, elles ont un taux de bénéfice assez élevé pour choisir parmi les commandes qui leur parviennent de l'étranger. Leur inertie est due en partie à l'insuffisance des installations portuaires, qui ne permettent pas la manutention des exportations de sel dans le port de Santa Maria, dans l'île de Sal.

Pêcheries

73. Les deux grandes entreprises de pêche sont la Companhia de Pescas e Congelação de Cabo Verde (CONGEL) et l'Empresas de Conservas Ultra, société à responsabilité limitée, qui étaient toutes deux mal gérées par des administrations ayant partie liée avec l'ancien régime. L'industrie de la pêche pourrait jouer un rôle très important dans le futur développement économique du Cap-Vert. Les ressources en pêche du territoire passent pour très importantes, mais leur mise en valeur nécessitera une assistance technique et des investissements de capitaux très importants.

74. Actuellement, c'est le Portugal qui représente les intérêts du Cap-Vert dans les conférences des Nations Unies sur le droit de la mer.

Transports et communications

75. On trouvera des renseignements récents sur ce sujet dans le document de travail établi par le Secrétariat.

76. Comme on l'a déjà indiqué, la Mission de visite a été informée que les installations portuaires insuffisantes de Santa Maria, sur l'île de Sal, étaient un obstacle au développement de l'industrie du sel.

Finances publiques

77. En 1974 et 1975, le Portugal a accordé chaque année des subventions non remboursables d'un montant de 12 millions de dollars des Etats-Unis, pour aider la population du territoire à faire face à la situation d'urgence créée par la sécheresse, qui est caractérisée par le manque de travail et la pénurie alimentaire.

78. Bien qu'il souhaite continuer à aider le Cap-Vert après son indépendance dans les domaines technique et culturel, le Gouvernement portugais a indiqué qu'il lui serait difficile de continuer à accorder une aide financière au Cap-Vert e/.

79. Au cours des dernières années, le Cap-Vert a importé presque tout ce dont il avait besoin, tandis que ses exportations baissaient. En 1973, les exportations représentaient seulement 5 p. 100 des importations, et le déficit commercial atteignait 785,3 millions d'escudos f/. Les déficits commerciaux successifs ont été comblés par des subventions non remboursables du Portugal (voir Appendice IV au présent rapport).

Projets de développement

a) Plan de développement du Portugal

80. En 1974, le Portugal a accordé au Cap-Vert une subvention non remboursable de 6 millions de dollars des Etats-Unis pour des projets de développement. Il a renouvelé cette subvention en 1975 (voir Appendice IV au présent rapport).

b) Projets parrainés par les organismes des Nations Unies

81. Après l'envoi d'une mission spéciale par le Secrétaire général de l'ONU au début de 1975, en vue d'évaluer la situation critique du territoire, le PNUD a déjà prévu une assistance de plus de 1,7 million de dollars des Etats-Unis pour la période 1975-1976, dont 500 000 dollars des Etats-Unis environ doivent être dépensés en 1975. Les fonds déjà disponibles pour ces projets s'élèvent à un million de dollars des Etats-Unis, qui ont été alloués au PAIGC. L'exécution intégrale du programme du PNUD pourrait être garantie si des ressources supplémentaires étaient fournies par les Etats Membres.

82. On signale également des projets de l'ONUDI, d'un montant de 210 000 dollars des Etats-Unis; du PAM, d'un montant de 2 millions; du FISE, d'un montant de 300 000 dollars; et de l'OMS, d'un montant de 85 000 dollars. Les projets du PAM fourniront des vivres pour 110 000 personnes, soit environ un tiers de la population.

e/ Pour plus de détails sur l'aide financière du Portugal au Cap-Vert, voir l'Appendice IV au présent rapport.

f/ En avril 1975, 23 escudos valaient approximativement 1 dollar des Etats-Unis.

4. Situation sociale

Main-d'oeuvre

83. La sécheresse persistante a forcé la majorité de la population active, qui vit de l'agriculture, à compter sur les secours du Gouvernement portugais ou sur les programmes de travaux qu'il a établis. D'après les données statistiques de 1970, qui sont les dernières connues, 77 392 travailleurs, soit 91 p. 100 de la population active, appartenaient au secteur agricole.

84. Pour la première moitié de 1975, le Gouvernement portugais a accordé des subventions non remboursables s'élevant à 196,8 millions d'escudos, ce qui a permis d'employer 56 019 travailleurs, dont 22 565 hommes, 26 275 femmes et 7 181 enfants.

85. La majorité des agriculteurs du Cap-Vert ne possèdent pas de terres et doivent accepter de travailler pour de très faibles salaires. Il n'existe ni sécurité de l'emploi ni syndicats.

86. Les travailleurs sont également assignés à des frentes de trabalho, qui effectuent pour la plupart des travaux publics comme la construction de routes. A Porto Novo, sur l'île de Santo Antão, la Mission de visite a observé un frente de trabalho occupé à la construction d'une route. Un grand nombre d'enfants d'âge scolaire y étaient employés. L'explication donnée a été que le nombre de personnes autorisées à travailler dans une même famille dépend du nombre des membres de la famille. Les enfants sont parfois obligés de travailler pour aider la famille à subsister.

87. Le salaire de base versé aux travailleurs des frentes de trabalho est de 30 escudos par jour pour les hommes, 22,5 escudos par jour pour les femmes et 18 escudos par jour pour les enfants. Même ce genre d'emploi risque de disparaître si le Gouvernement portugais n'est plus en mesure d'accorder des subventions non remboursables pour ce programme et si d'autres fonds ne sont pas libérés.

Emigration

88. Au cours des dernières années, on a enregistré des mouvements de population considérables. Des milliers de Cap-Verdiens ont émigré au Portugal, dans d'autres territoires sous administration portugaise ou à l'étranger, en raison de la sécheresse qui règne dans le territoire.

89. Des membres du PAIGC ont accusé l'ancien Gouvernement portugais d'avoir profité de la situation créée par la sécheresse pour envoyer des travailleurs au Portugal ou dans d'autres territoires placés sous son administration, afin de saper la lutte du peuple pour la libération nationale.

90. Selon des renseignements de source portugaise, en 1972, 15 000 Cap-Verdiens travaillaient au Portugal. Selon d'autres renseignements, ce chiffre s'élevait à 50 000. Les Cap-Verdiens émigrés au Portugal y remplaçaient apparemment les émigrants portugais allant travailler à l'étranger. Etant donné les difficultés intérieures du Portugal, et en particulier le retour d'un grand nombre de travailleurs portugais, on craint que la situation des Cap-Verdiens au Portugal ne se soit aggravée.

91. On trouve également des groupes de Cap-Verdiens dans d'autres pays, et notamment aux Etats-Unis, où on affirme qu'il y a autant de Cap-Verdiens que dans les îles elles-mêmes. Mais le Secrétaire général du PAIGC a fait observer à la Mission de visite que ce chiffre était considérablement exagéré, car il englobe un grand nombre de personnes qui, bien que d'origine cap-verdienne, ne sont pas nées dans les îles.

Société coopérative

92. La plantation de bananes de Santa Cruz mentionnée ci-dessus (voir par. 69) employait auparavant 1 000 travailleurs. A mesure que l'économie du territoire déperissait, le propriétaire portugais de la plantation a progressivement licencié les travailleurs et a laissé la production se détériorer.

93. Après le changement de gouvernement au Portugal, en avril 1974, les travailleurs ont pris possession de la plantation et ont organisé entre eux une coopérative gérée par un comité administratif. Deux cents personnes, dont 50 femmes, travaillent actuellement à la plantation. Trente hectares de terre sont cultivés, et l'on s'efforce actuellement d'étendre l'exploitation à 60 hectares.

94. Les salaires ont été augmentés de 22,5 escudos à 30 escudos par jour pour les hommes. Les femmes reçoivent 5 escudos de moins. A la fin de l'année, les bénéfices seront répartis entre les travailleurs.

95. Il s'agit là d'une situation de fait observée par la Mission de visite, mais sur laquelle le gouvernement transitoire n'a pas encore pris de décision.

Santé publique

a) Situation alimentaire

96. Sur certaines des îles, notamment Sal, Boa Vista et Maio, l'aridité est quasi désertique, alors que sur d'autres la sécheresse a provoqué des famines nombreuses et cruelles. Le Cap-Vert traverse maintenant sa huitième année de sécheresse ininterrompue, et sa population est gravement affectée par la malnutrition.

97. On a estimé à 1 446 calories par jour la ration maximum de calories d'un travailleur cap-verdien, alors que, dans un régime bien équilibré, la moyenne admise est de 3 000 calories par jour.

98. La plupart des aliments nécessaires à la simple subsistance de la population sont importés. Comme on l'a indiqué plus haut, cela entraîne d'importants déficits commerciaux, comblés jusqu'à présent grâce à des subventions non remboursables octroyées par le Gouvernement portugais. Pour le premier semestre de 1975, ces subventions s'élèvent à 180 millions d'escudos, dont 46,2 millions pour payer les importations de pétrole nécessaires aux usines de dessalement de São Vicente et de Sal. Cette situation déjà grave prend des proportions dramatiques, car le Gouvernement portugais ne sera pas en mesure d'augmenter ses subventions, ni même de les maintenir au même niveau.

b) Services de santé publique

99. On compte actuellement 12 médecins au Cap-Vert, soit un médecin pour 25 000 habitants. Sur l'île de Santo Antão, la deuxième par sa superficie, il y a un médecin pour 45 000 habitants. Les îles de São Nicolau, Maio et Boa Vista n'ont pas de médecins.

100. Il existe deux hôpitaux, l'un de 200 lits à Praia, et l'autre de 120 lits à Mindelo. Ces hôpitaux sont médiocrement équipés et ne peuvent traiter que les cas courants. Il y a un seul chirurgien sur le territoire, et aucun spécialiste.

101. La Mission a obtenu du Ministre de la justice et des affaires sociales du gouvernement transitoire les renseignements suivants sur les services de santé publique existant au Cap-Vert :

Cap-Vert : services de santé publique

<u>Iles et population</u>	<u>Hôpitaux et personnel</u>	<u>Centres médicaux et personnel</u>	<u>Postes d'urgence et personnel</u>
Santiago (135 000)	Praia : 4 médecins 18 infirmiers 20 aides-soignants 1 spécialiste de radiographie 5 assistants pharmaciens	Santa Catarina : 3 infirmiers 2 aides-soignants 1 assistant pharmacien 7 autres centres : 1 infirmier par centre	-
Fogo (35 000)	-	Brava, à Nova Sintra : 1 médecin 2 infirmiers 1 aide-soignant	-
Maio (3 000)	-	1 centre, avec 1 infirmier	-
São Vincente (42 000)	São Vincente : 4 médecins 12 infirmiers 12 aides-soignants 1 spécialiste de radiographie 2 assistants pharmaciens 1 technicien de laboratoire auxiliaire	1 centre, avec 2 infirmiers	-

Cap-Vert : services de santé publique (suite)

<u>Iles et population</u>	<u>Hôpitaux et personnel</u>	<u>Centres médicaux et personnel</u>	<u>Postes d'urgence et personnel</u>
Santo Antão (54 000)	1 médecin	3 centres, avec 1 infirmier par centre	3 postes, avec 1 aide-soignant par poste
São Nicolau (16 000)	-	2 centres, avec 1 infirmier par centre	-
Sal (4 000)	-	3 centres, avec 1 infirmier par centre	-
Boa Vista (3 000)	-	1 centre, avec 1 infirmier 1 centre avec 1 aide-soignant	-

102. La Mission a visité un centre médical installé dans d'anciennes casernes portugaises, à Porto Novo, sur l'île de Santo Antão. Les conditions sanitaires de ce poste étaient révoltantes. Il n'y avait même pas de lits, et les malades étaient obligés d'apporter leur matelas. Les malades, les enfants en particulier, donnaient un triste exemple du tragique héritage laissé par le colonialisme au Cap-Vert.

c) Priorités en matière de santé publique

103. Le Ministre de la justice et des affaires sociales du gouvernement transitoire a présenté une liste des domaines prioritaires pour l'assistance sanitaire, dans le but de répondre aux besoins les plus urgents du territoire. Les spécialistes dont on a besoin avec le plus d'urgence sont :

- 2 chirurgiens
- 2 anesthésistes
- 1 ophtalmologiste
- 1 radiologue
- 2 analystes
- 2 médecins-accoucheurs
- 2 spécialistes de la santé publique (déjà demandés auprès de l'OMS)
- 2 pédiatres
- 1 spécialiste des poumons
- 1 psychiatre
- 2 dentistes
- 1 orthopédiste

Logement et approvisionnement en eau

104. Les conditions de logement sont extrêmement médiocres, et généralement inférieures aux conditions minimums d'hygiène. En raison d'autres priorités essentielles à la survie, aucun projet important n'a été entrepris dans ce secteur.

105. La Mission de visite a inspecté une zone de taudis connue sous le nom de Cha de Camoca, à la périphérie de Porto Novo, sur l'île de Santo Antão. La plupart des habitations n'étaient en fait que des grottes creusées dans des amoncellements de pouzzolane. Dans un cas particulier, neuf personnes vivaient dans une même pièce. Certaines de ces grottes valent jusqu'à 600 escudos.

106. Toute cette zone ne dispose que d'une seule fontaine. L'eau coûte 20 centavos les 25 litres et ne peut être achetée qu'à certaines heures de la matinée et de l'après-midi. En raison de la précarité des conditions d'hygiène, il s'est produit de graves poussées épidémiques de maladies contagieuses dans ce quartier. Pendant l'été de 1974, on a enregistré quatre cas de choléra.

107. L'eau étant rare sur la plupart des îles, l'approvisionnement en eau est l'un des plus graves problèmes du Cap-Vert. Sur les îles qui ont des sources, comme par exemple Santo Antão, l'utilisation des ressources en eau n'a pas encore été rationalisée. On a procédé à quelques relevés des eaux souterraines, et 2 millions de dollars des Etats-Unis ont été consacrés à une étude, mais il en faudra d'autres encore pour déterminer la qualité de l'eau.

108. Avant 1972, la ville de Mindelo était approvisionnée en eau à partir de l'île de Santo Antão. Depuis cette date, la ville a une usine de dessalement. L'île de Sal possède une usine de dessalement à l'aéroport international d'Espargos. D'après le Haut-Commissaire, les installations de dessalement de Sal sont rudimentaires et devront être remplacées dans un proche avenir. Cependant, aucun plan n'a encore été envisagé à cet effet.

5. Situation de l'enseignement et conditions culturelles

Données statistiques

109. Le PAIGC estime que le taux d'analphabétisme atteint 75 p. 100. Sur les 25 p. 100 de la population qui savent lire et écrire, 90 p. 100 n'ont atteint qu'un niveau d'études primaire. Seule une minorité privilégiée fait des études universitaires. Les chiffres les plus récents de l'UNESCO, qui datent de 1960, indiquent un taux d'analphabétisme de 72,8 p. 100. Sous le régime colonial, l'enseignement n'était pas obligatoire.

110. Comme il n'existe pas d'établissements préscolaires, l'éducation des enfants est laissée aux parents, illettrés eux-mêmes pour la plupart. Le Cap-Vert a maintenant 456 écoles primaires. Mais beaucoup de ces écoles sont de simples pièces louées dans des maisons particulières, où les cours ont lieu dans une atmosphère familiale. Soixante-dix mille élèves environ sont inscrits dans l'enseignement primaire. Le nombre des maîtres d'école s'élève à 1 220, dont

55 p. 100 environ n'ont reçu que quatre années d'enseignement primaire et quatre semaines de "formation intensive". Seulement 7,5 p. 100 des instituteurs sont pleinement qualifiés.

111. Il existe une école où sont formés des instituteurs auxiliaires, qui sont des instituteurs moins qualifiés g/. Trois cents élèves sont inscrits à cette école, qui compte 16 professeurs. Il existe à Praia une école d'instituteurs, où enseignent neuf professeurs et où sont inscrits 44 étudiants.

112. Le territoire dispose de deux lycées complets, situés à Mindelo et à Praia. Il existe aussi une école de formation professionnelle à Mindelo, et huit écoles publiques et six écoles privées qui assurent les cours du premier cycle préparatoire de l'enseignement secondaire. Environ 7 000 élèves sont inscrits dans les écoles secondaires, qui emploient 247 professeurs, dont 46 titulaires. Les autres, qui travaillent sous contrat, sont considérés comme insuffisamment qualifiés.

113. Les dernières statistiques sur les cours d'alphabétisation pour adultes concernent l'année scolaire 1973-1974. Il y avait alors 3 216 adultes inscrits.

114. En 1974, les dépenses budgétaires pour l'enseignement s'élevaient à 53,3 millions d'escudos, dont 31,8 millions provenaient du budget du Cap-Vert et 21,5 millions avaient été accordés par le Portugal pour subventionner des projets au titre du plan de développement.

Enseignement et situation culturelle

115. Le système éducatif imposé par le régime colonial portugais avait pour objet d'inculquer aux Cap-Verdiens les valeurs de la culture portugaise et de les empêcher de conserver et d'affirmer leur propre culture. Par exemple, les manuels qui étaient utilisés dans les écoles du Cap-Vert traduisent bien cette intention. Les élèves devaient apprendre en détail la géographie et l'histoire du Portugal. Les professeurs jouaient le rôle d'agents coloniaux.

116. L'oppression coloniale pénétrait tous les domaines des activités culturelles. L'enseignement et la culture étaient utilisés comme armes pour dominer et orienter la population. Cette oppression s'est accrue pour faire face à la prise de conscience politique suscitée par le PAIGC.

Buts du PAIGC en matière de culture et d'enseignement

117. Le PAIGC voit dans la promotion de l'enseignement et de la culture un moyen de consolider l'indépendance nationale, et il a affirmé son intention de réformer l'enseignement pour atteindre cet objectif. Comme cependant des besoins plus urgents empêchent la réforme complète et immédiate de l'enseignement, le PAIGC

g/ Le système éducatif est décrit dans Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. VII, annexe I.E, par. 60.

donne la priorité à l'enseignement primaire. On rédige de nouveaux manuels et l'on révisé les programmes scolaires. Pour les campagnes d'alphabétisation des adultes, on a adopté la méthode Paulo Freire.

118. Cependant, le gouvernement transitoire et le PAIGC se heurtent à de graves problèmes financiers dans leurs efforts pour réformer et développer les moyens scolaires et culturels. Ils essaient actuellement d'obtenir une assistance sous forme de matériel pédagogique et de fonds pour la construction d'écoles. Ils recherchent aussi des bourses d'études à l'étranger pour les élèves de l'enseignement secondaire et les candidats à l'enseignement supérieur.

B. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1. Conclusions

119. Compte tenu des contacts décrits plus haut avec les autorités portugaises, le gouvernement transitoire, le PAIGC et la population du Cap-Vert, tant à Lisbonne que dans les îles, la Mission est parvenue aux conclusions ci-après.

120. Il est certain que l'accession du Cap-Vert à l'indépendance est le résultat de la lutte héroïque du peuple de Guinée Bissau et du Cap-Vert, sous la direction de son mouvement de libération nationale. L'action menée au Portugal par le mouvement du 25 avril 1974 constitue un progrès vers la décolonisation du Cap-Vert.

121. Sur la base des entretiens que la Mission de visite a eus avec les responsables portugais à Lisbonne et avec les membres du gouvernement transitoire à Praia, des faits qu'elle a constatés et des événements dont elle a été le témoin, la Mission félicite le Gouvernement portugais pour la direction qu'il a prise dans sa politique de décolonisation, qui est conforme à la Charte des Nations Unies, à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et à la Déclaration des droits de l'homme. L'Assemblée générale des Nations Unies, à sa vingt-neuvième session, a accueilli avec satisfaction la déclaration du Gouvernement portugais acceptant les obligations qui lui incombent en vertu des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et reconnaissant le droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance. La sincérité du nouveau Portugal ne peut être mise en doute, car ce pays a accepté que des observateurs et des missions des Nations Unies se rendent dans les territoires placés sous son administration, pour y surveiller l'évolution du processus de décolonisation ainsi que le transfert des pouvoirs aux représentants de la population. La Mission de visite au Cap-Vert est le témoin concret de cette politique.

122. La Mission a reçu du Gouvernement portugais, du PAIGC et du gouvernement transitoire du Cap-Vert, qui ont coopéré sincèrement avec elle, toute l'aide nécessaire et toutes les informations utiles, ce qui a facilité son travail et lui a permis de remplir sa tâche.

123. Le Comité spécial considère que la décolonisation du Cap-Vert présente des caractéristiques exceptionnelles. La situation actuelle est le résultat d'une colonisation qui a duré presque cinq siècles, et qui, durant cette longue période, n'a nullement préparé la population capverdienne à l'indépendance. La colonisation n'a rien fait que déformer les structures sociales, économiques et culturelles de la population, négliger tout développement dans tous les domaines, et considérer le territoire comme un grand réservoir de main-d'oeuvre à bon marché à importer, ou à mettre au service des autorités coloniales et des entreprises étrangères. L'émigration de plus de la moitié de la population capverdienne est le résultat de cette situation coloniale.

124. La Mission est convaincue que la détermination ferme du peuple capverdien, sous le drapeau du PAIGC, avant-garde et parti révolutionnaire du peuple, ainsi que la volonté sincère du Gouvernement portugais d'appliquer les clauses de l'accord du 19 décembre 1974 (voir l'appendice II au présent rapport), et la surveillance du Comité spécial des Nations Unies, sont les garanties de l'accession du peuple capverdien à l'indépendance et à la liberté.

125. Les dirigeants du PAIGC ont exprimé leur satisfaction pour la coopération qui existe entre eux, le Gouvernement portugais et les représentants portugais au sein du gouvernement transitoire. En outre, ils ont affirmé leur satisfaction en ce qui concerne les mesures qui ont déjà été prises ou qui sont en train d'être prises en vue de l'accession du territoire à l'indépendance.

126. La Mission a constaté :

a) Que le peuple capverdien est déterminé à accéder à l'indépendance sous le drapeau du PAIGC;

b) Que le PAIGC est le seul représentant authentique du peuple capverdien et a son plein appui.

127. La Mission est convaincue que le peuple du Cap Vert est prêt à s'acheminer vers l'indépendance sous la direction du PAIGC. Après l'indépendance, les îles du Cap-Vert ont l'intention d'établir une sorte d'union avec la Guinée-Bissau. La Mission est persuadée que cette intention correspond totalement aux désirs profonds de la population du Cap Vert.

128. La Mission considère que l'accession du Cap-Vert à l'indépendance s'effectuera dans des circonstances économiques, sociales et culturelles particulièrement difficiles. Les îles du Cap-Vert sont dans une crise économique très sérieuse. Elles souffrent d'une sécheresse très grave; l'eau et la nourriture manquent. C'est pourquoi il est nécessaire et urgent que les Etats Membres des Nations Unies et tous les organismes des Nations Unies pour le développement, en particulier les institutions financières internationales, prennent d'urgence toutes les mesures nécessaires pour élaborer, en consultation avec le gouvernement transitoire du Cap-Vert, et ensuite avec le Gouvernement national capverdien, des programmes et des projets concrets d'assistance économique, technique et financière, compte tenu de la nécessité de suivre des procédures aussi souples que possible pour formuler et appliquer ces projets. Il importe que cette assistance commence à arriver le plus tôt possible, afin d'aider les autorités du Cap-Vert à s'attaquer aux problèmes économiques et sociaux immédiats et pressants, résultant de la sécheresse et du fait que le pays est sur le point d'accéder à l'indépendance.

129. Une aide urgente est nécessaire dans le domaine de la santé publique et des soins médicaux. La Mission a pu constater que, sur tout l'archipel du Cap-Vert, il y avait 12 médecins, dont un seul chirurgien. Sur l'île de Santo Antão, il y avait un médecin pour une population de 45 000 habitants; au centre médical de Porto Novo, les malades devaient amener leur propre lit. La Mission a pu constater qu'en raison du manque de conditions sanitaires adéquates dans toutes les îles de l'archipel, la santé des habitants court de très grands risques.

130. La Mission a observé que certains habitants de Santo Antão vivent dans des trous creusés dans la montagne, et les seuls meubles que certains possèdent sont faits de pierre, y compris leurs lits. Ailleurs, et notamment à Mindelo, les habitants vivent dans des bidonvilles où les installations sanitaires sont inexistantes.

131. Le colonialisme a laissé derrière lui une situation déplorable en ce qui concerne l'enseignement et la culture au Cap-Vert :

a) Environ 75 p. 100 de la population est analphabète. Un très grand nombre d'enfants d'âge scolaire n'ont jamais reçu d'enseignement primaire, sans parler de l'enseignement secondaire et supérieur. Le nombre de salles de classe est insuffisant. Le nombre d'enseignants et de matériel scolaire ne suffit pas aux besoins. Les quelques écoles primaires, secondaires et techniques qui existent ne peuvent subvenir aux besoins du pays.

b) Bien que le PAIGC ait fait tout en son pouvoir depuis le renversement du régime portugais, il n'a pas pu modifier les méthodes et les idées inculquées dans les écoles par le régime colonial.

c) Un des objectifs premiers du PAIGC est la disparition de l'analphabétisme, condition sine qua non du développement des îles du Cap-Vert. Le PAIGC prépare le lancement de projets destinés à faire disparaître l'analphabétisme des adultes. Mais il continue à se heurter à de graves problèmes en raison du manque d'enseignants et d'écoles.

d) La Mission a pu constater que l'enseignement n'est pas obligatoire dans les îles du Cap-Vert.

e) Le manque de crèches et de jardins d'enfants, héritage de l'époque colonialiste, fait que l'éducation des enfants est laissée aux parents qui sont eux-mêmes en majorité analphabètes, et qui, de ce fait, sont incapables de donner une éducation adéquate à leurs enfants.

f) Bien qu'il y ait dans le territoire des individus ayant reçu une éducation et une formation adéquates, les moyens de base pour la propagation de la culture sont insuffisants. Ces moyens - journaux, périodiques, cinémas, théâtres et bibliothèques publiques - sont en nombre très réduit, et on ne les trouve que dans les villes d'une certaine importance, telles que la capitale Praia, ou Mindelo.

132. La Mission est convaincue que l'indépendance économique, sociale et culturelle du Cap-Vert ne sera atteinte, même à long terme, que si une aide internationale, multilatérale et bilatérale intensive, coordonnée, planifiée et répartie sur plusieurs années est assurée au territoire. Sans cette aide, il sera impossible au gouvernement transitoire, puis au gouvernement national, de faire face aux difficultés quotidiennes et en même temps aux problèmes de l'indépendance économique, sociale et culturelle.

133. La Mission croit fermement que cette aide est une responsabilité qui incombe à la communauté internationale tout entière, et qu'elle constitue le prolongement naturel des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies en faveur des pays et des peuples qui sont en train d'accéder à l'indépendance.

134. Les autorités portugaises, tout en reconnaissant la responsabilité historique et morale qu'a le Portugal de continuer à fournir au Cap-Vert une aide planifiée, organisée et intensive, ont également signalé les difficultés économiques et sociales auxquelles se heurte leur propre pays. Au cours de ses entretiens avec les représentants du Gouvernement portugais, la Mission a appris que celui-ci ne pourrait pas fournir une assistance financière au Cap-Vert après l'indépendance, à cause de ses propres problèmes économiques. En revanche, la Mission a reçu l'assurance que le Gouvernement portugais fournirait une assistance technique, et qu'il avait déjà commencé à le faire en envoyant dans le Territoire des techniciens, des médecins et des enseignants.

135. S'inspirant de ses constatations, la Mission a formulé les recommandations ci-après, dont l'adoption et l'application permettront peut-être d'éviter une situation catastrophique. En effet, si la situation n'est pas catastrophique pour le moment, les facteurs d'une telle catastrophe sont latents, et ils pourraient apparaître d'un moment à l'autre.

2. Recommandations

136. La Mission recommande que le Comité spécial continue à réclamer des autorités portugaises, du gouvernement transitoire et du PAIGC des renseignements sur tous les faits nouveaux et toutes les mesures adoptées en vue de l'accession du territoire à l'indépendance, le 5 juillet 1975.

137. Etant donné la responsabilité historique qu'a le Portugal de développer le territoire, il devrait, en collaboration étroite avec le Gouvernement capverdien, porter tous ses efforts, pour le futur immédiat, sur le développement de l'enseignement primaire et secondaire et la liquidation de l'analphabétisme. La Mission recommande donc que le Portugal procure, dans la mesure de ses moyens, des enseignants pour les écoles qui existent et une aide pour créer de nouvelles écoles, afin de pourvoir aux besoins fondamentaux du territoire dans ce domaine. La Mission estime, en outre, qu'il serait souhaitable que le Gouvernement portugais mette à la disposition du Cap-Vert indépendant les moyens de mettre en place de nouveaux concepts et de nouvelles méthodes d'enseignement.

138. Il faudrait commencer sans plus attendre par construire des crèches et des jardins d'enfants munis du matériel, des fournitures et du personnel nécessaires. La Mission recommande à la communauté internationale de concentrer ses efforts, bilatéraux ou multilatéraux, sur l'aide requise pour construire de nouvelles écoles et autres installations culturelles dans les îles du Cap-Vert, avec tout l'équipement nécessaire. Elle attire l'attention de la communauté internationale sur la nécessité d'offrir des bourses aux Capverdiens, pour la formation des spécialistes dont le besoin se fait sentir dans de nombreux domaines.

139. La mission considère que, vu la responsabilité morale du Gouvernement portugais et pour des raisons humanitaires, ce gouvernement devrait trouver, en accord avec le Gouvernement du Cap-Vert, une solution acceptable aux problèmes des milliers de Capverdiens travaillant au Portugal.

140. Etant donné la situation économique actuelle et la pénurie de denrées alimentaires, la Mission suggère que la priorité soit donnée à une aide d'urgence et de secours comportant :

- a) Des aliments de base : farine, maïs, lait, sucre, etc.;
- b) Une aide financière pour édifier, selon une planification économique, une base de développement économique et social;
- c) Une assistance technique et financière permettant l'exécution des plans économiques et sociaux.

141. La Mission, ayant noté la possibilité de développer certaines industries déjà existantes telles que le sel, la pêche, l'agriculture (à condition que des projets d'irrigation soient mis en route) et l'industrie de la pozzolane, recommande qu'une aide soit donnée aux îles afin d'aider au développement de ces industries.

142. La Mission suggère enfin :

a) De mobiliser les organes compétents des Nations Unies, notamment les institutions spécialisées s'occupant d'activités économiques, sociales et culturelles, ainsi que les institutions financières et celles qui s'occupent des problèmes de santé publique, pour commencer tout de suite à planifier l'aide mentionnée ci-dessus et à exécuter les programmes en question;

b) De lancer un appel à la communauté internationale, notamment au Portugal, pour fournir une assistance au niveau multilatéral et bilatéral;

c) De lancer un appel international réclamant des secours d'urgence, afin d'acheminer le plus tôt possible au Cap-Vert les denrées alimentaires essentielles (farine, maïs, lait, sucre, riz, etc.) et de fournir l'aide qui s'impose en matière de santé publique (médecins, infirmiers, médicaments, matériel médical, etc.).
